

À une séance extraordinaire du Conseil de cette municipalité, tenue à la salle municipale situé au 300 rue Principale, jeudi le 15 décembre 2016 à 19h30, sont présents, le maire monsieur Guy Veillette, mesdames les conseillères Nathalie Jacob, Mireille Paquin et Linda MacCulloch et messieurs les conseillers René Pinard, Denis Chartier et Gilles Gauthier, tous formant quorum sous la présidence du maire. Le directeur général, monsieur Stéphane Bourassa, est aussi présent.

Cette séance est convoquée par monsieur Guy Veillette, maire, conformément aux dispositions du code municipal.

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 19 h30 par un texte de réflexion et fait la lecture de l'ordre du jour, lequel est annexé à la page 172 du présent procès-verbal.

Présentation des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2017

Monsieur Guy Veillette, maire, fait la présentation du cahier des prévisions budgétaires pour l'exercice financier du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Période de questions sur les prévisions budgétaires 2017

- Aucune question.

2016-12-32

Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2017

Il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par madame Mireille Paquin
Et résolu :

QUE les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2017 soient adoptées telles que déposées, lesquelles prévisions montrent des revenus de 3 670 404\$ incluant une appropriation du surplus de 179 753\$, des dépenses de 2 321 064\$, incluant la dépenses pour le remboursement de la dette à long terme pour un montant de 550 049\$. De plus, des activités d'investissement pour un montant de 1 349 340\$, sont prévues.

QUE le programme triennal en immobilisation vise principalement, en 2017, des travaux de profilage de fossé, transition de ponceaux dans le rang 2 Nord et Sud, la reconstruction du rang Haut-de-la-Grande-Ligne, et du rang du Chemin du Barrage.

QUE 98 581\$ soit approprié à même le surplus de la section générale pour l'exercice financier 2017.

QUE 12 876\$ soit approprié à même le surplus de la section aqueduc pour l'exercice financier 2017.

QUE 68 296\$ soit approprié à même le surplus de la section assainissement pour l'exercice financier 2017.

QUE le cahier des prévisions budgétaires soit consigné aux archives de cette Corporation et transmis au Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

(MONSIEUR)

Monsieur Guy Veillette, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Comme il semble y avoir un avis partagé en lien avec l'adoption des prévisions budgétaires 2017, monsieur le maire demande le vote :

Ont voté pour :

Madame Nathalie Jacob
Madame Mireille Paquin
Madame Linda MacCulloch
Monsieur Denis Chartier
Monsieur Gilles Gauthier

A voté contre :

Monsieur René Pinard

Adoptée à la majorité du conseil.

2016-12-33

Adoption du règlement portant le numéro 2016-12-524 décrétant les différents taux et tarifs pour la taxation de l'exercice financier 2017 et les conditions de perception

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance de ce conseil tenue le 5 décembre 2016;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes ne nous ont pas transmis leurs taux de taxe d'aqueduc pour le tarif minimum et la consommation pour l'exercice financier 2017;

ATTENDU que nous avons conservé pour les fins du présent règlement, les mêmes taux de taxe d'aqueduc que l'exercice financier 2016 pour le tarif minimum et la consommation pour la desserte de Saint-Luc-de-Vincennes;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes nous transmettra leurs nouveaux taux de taxe d'aqueduc en janvier 2017 pour l'exercice financier 2017, un amendement au règlement sera alors adopté pour le tarif minimum et la consommation pour la desserte de Saint-Luc-de-Vincennes;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Linda MacCulloch,
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE le règlement portant le numéro 2016-12-524 soit et est adopté;

QUE le présent règlement soit annexé au livre des règlements pour faire partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité.

2015-12-34

Clôture de l'assemblée

ATTENDU que l'ordre du jour est épuisé;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par madame Mireille Paquin
Et résolu :

La clôture de l'assemblée à 19 heures 52 minutes.

Adoptée à l'unanimité.

M. Guy Veillette, maire

M. Stéphane Bourassa,
Directeur général